

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

DU 27 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 janvier à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Martine Mazilly, Maire de SAULIEU.

Étaient présents : Martine Mazilly, Maire,
Hervé Louis, Marie-Claude Overney, Elodie Mazilly, Jérôme Viguié : adjoints
Eric Rousseau, Alice Detalminil, Olivier Thiebaut, Christian Lambert, Pierre Loison, Ophélie Gauthier, Vincent Garnier : conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir : Jean-Paul Thiveyrat à Martine Mazilly, Gérard Besancenet à Jérôme Viguié, Adeline Masson à Vincent Garnier, Sandrine Devry à Pierre Loison, Myriam Robinet à Ophélie Gauthier, Marie-Claire Genotte à Elodie Mazilly (vote au point 5),

Était absente : Emmanuelle Rose

Ophélie Gauthier a été élue secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Dissolution du budget Eau et Assainissement
3. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023
4. Travaux des bâtiments des services techniques : demande de subventions
5. Travaux de toiture de la salle polyvalente : demande de subventions
6. Travaux sur local sportif du stade : demande de subventions
7. Travaux de toiture d'un bâtiment rue Vauban : demande de subventions
8. Participation des communes aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Saulieu pour l'année 2022-2023
9. Programme des animations et restaurations des œuvres du musée François Pompon : demandes de subventions à la DRAC
10. Désignation des délégués représentant la commune de Saulieu au Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan (SESAM) pour les compétences eau, assainissement et défense extérieure contre l'incendie (DECI)
11. Convention tripartite de partenariat entre la commune de Saulieu, le département de la Côte-d'Or et la Fondation du Patrimoine pour favoriser la mise en œuvre de l'opération fonds façades Côte-d'Or
12. Convention cadre « Petites Villes de Demain » valant convention d'opération de revitalisation du Territoire (ORT)
13. Renouvellement de l'adhésion de la commune de Saulieu à l'Agence technique Départementale Ingénierie Côte-d'Or
14. Délibération unique des tarifs du musée et de la galerie François Pompon
15. Convention d'occupation et règlement intérieur de la galerie Pompon
16. Convention de partenariat entre la ville de Saulieu et les partenaires du centre social
17. Tableau des emplois
18. Questions diverses

N° 1 Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 21 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

N° 2 Dissolution du budget Eau et Assainissement

Point ajourné.

N° 3 Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Vu la délibération n°80/2022 pour la prise en charge des investissements avant le vote du budget
Vu le courrier de la Sous-Préfète du 29/12/2022, il convient de modifier la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2022 dans l'attente du vote du budget primitif 2023 comme suit :

	Budgétisé en 2022	Ouverture de crédits à hauteur de 25 % sur l'exercice 2023
Chapitre 20 – immobilisations incorporelles	185 160.00 €	45 290.00 €
Chapitre 204 – subventions d'équipement versées	24 900.00 €	6 225.00 €
Chapitre 21 – immobilisations corporelles	1 049 590.00 €	262 397.50 €

N° 4 Travaux des bâtiments des services techniques : demande de subventions

Vu la délibération n°1-2021 du 3 mars 2021 :

Adoptant le principe de l'opération d'acquisition et des travaux de l'espace immobilier sur les parcelles cadastrales AC n°82-83-84-85-257-323-324-326 et 331, pour les services techniques de la Ville de Saulieu : Approuvant le montant de la transaction de 580 000 euros hors frais d'actes, précisant que les frais d'actes sont à la charge de la commune et autorisant Madame le maire à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

Vu la délibération n°41-2021 du 07 juillet 2021 : chargeant Maître Héraud, notaire à Saulieu, de la rédaction des actes compromis de vente et acte authentique

Vu la délibération 81-2022 Bâtiment du service technique : demande de subventions

La commune peut prétendre à des aides financières pour le financement de ces travaux de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Départemental de la Côte-d'Or au titre du programme appel à projet - patrimoine communal », du SICECO au titre de l'appel à projet, programme « rénovation énergétique performante des bâtiments communaux ou communautaires » et du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires au titre du FONDS VERT, programme énergétique des bâtiments publics – axe 1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

Approuve le projet d'acquisition et réhabilitation d'un ensemble immobilier pour les services techniques d'un montant estimatif HT de :

DEPENSES ESTIMATIVES H.T.	
Achat bâtiment	580 000,00 €
Frais d'acte	7 500,00 €
Plans	740,00 €
Maîtrise d'œuvre	60 000,00 €
Diagnostic amiante	2920,00 €
Contrôle technique	2920,00 €
SPS	1 920,00 €
Assurance dommages ouvrages	40 000,00 €
Toiture panneaux photovoltaïques	155 000,00 €
Lot 1 : Désamiantage	114 914.46 €
Lot 2 : Démolition – gros œuvres – carrelage - faïence	29 811.99 €
Lot 3 : couverture - zinguerie	191 836.98 €
Lot 4 : menuiseries extérieures et intérieures	22 400.00 €
Lot 5 : électricité	31 617.35 €
Lot 6 : plomberie – chauffage - ventilation	56 351.40 €
Lot 7 : plâtrerie - peinture	137 316.55 €
Lot 8 : métallerie	12 878.00 €
TOTAL H.T.	1 448 126.73 €

Sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif appel à projet - patrimoine communal », de l'Etat au titre de la DETR, du SICECO au titre de l'appel à projet, programme « rénovation énergétique performante des bâtiments communaux ou communautaires » et du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires au titre du FONDS VERT, programme énergétique des bâtiments publics – axe 1.

Définit le plan de financement estimatif suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
ETAT DETR	<input checked="" type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué	1 245 626.73 €	40.00 %	498 250.69 €
DSIL	<input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué			
Conseil départemental	<input checked="" type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué	200 000.00 €	30.00 %	60 000.00 €
CRBFC	<input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué		%	
Autre : SICECO	<input checked="" type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué	597 126.73 €	5.00 %	30 000.00 €
Autre : Fonds Vert	<input checked="" type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué	597 126.73 €	20.00 %	119 425.34 €
TOTAL DES AIDES		1 448 126.73 €	48.87 %	707 676.03 €
Autofinancement		1 448 126.73 €	51.13 %	740 450.70 €

Précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
S'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
Atteste de la propriété communale du bâtiment situé 31 rue de l'Ingénieur Jean Bertin à Saulieu.
Autorise le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

N° 5 Travaux de toiture de la salle polyvalente : demande de subventions

Le bâtiment a été construit en 1982. Cette salle d'une grande capacité d'accueil est un réel atout pour la commune avec une demande permanente de location pour les spectacles, les mariages, les réunions... La toiture terrasse en élastomère est vétuste, des fuites endommagent le bâtiment depuis plusieurs années. Des travaux de rénovation de la toiture de la salle polyvalente sont nécessaires pour la sécurité des utilisateurs.

Vu la délibération 32-2020 travaux de toiture de la salle polyvalente - demande de subventions

Vu la délibération 16-2021 travaux salle polyvalente – demande de subventions – plan de financement

Vu la délibération 04-2022 travaux de toiture de la salle polyvalente – demande de subventions

La commune peut prétendre à des aides pour le financement de ces travaux de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL et du Conseil Départemental de la Côte d'or au titre des « Contrats Grands Projets Côte d'Or » et du SICECO au titre de l'appel à projet « Rénovation performante des bâtiments communaux ou communautaires »

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

DEPENSES HT :

* travaux étanchéité et isolation :	558 343.52€
* maîtrise d'œuvre :	38 666.40€
* bureau de contrôle technique :	2 520.00 €
* bureau de coordination SPS :	1 370.00 €
* autres : diagnostic/ études	4 684.33 €
TOTAL DEPENSES HT :	605 584.25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité,

Approuve le projet de rénovation de toiture de la salle polyvalente pour un montant estimatif de 605 584 € H.T.,

Sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Contrats Grands Projets Côte d'Or »

Sollicite le concours du SICECO au titre de l'appel à projet « Rénovation performante des bâtiments communaux ou communautaires »

Précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,

S'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet

Définit le plan de financement estimatif ci-dessous,

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	x attribué	135 302.00 €	34.98 %	47 329.00 €
DSIL	x attribué	135 302.00 €	14.78 %	20 000.00 €
Conseil départemental	x sollicité □ attribué	605 584.00 €	50.00 %	302 792.00 €
CRBFC	□ sollicité □ attribué		%	
Autre : SICECO	□ sollicité x attribué	135 302.00 €	14.78 %	20 000.00 €
TOTAL DES AIDES		605 584.25 €	64.40%	390 121.00 €
Autofinancement		605 584.00 €	35.60 %	215 463.00 €

Atteste de la propriété communale de la salle polyvalente, Espace Jean Bertin, 17 avenue de la gare à Saulieu

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

N° 6 Travaux sur local sportif du stade : demande de subventions

Le local sport au stade municipal créé en 1978 est devenu très vétuste et dangereux. La toiture est amiantée et percée. Les vestiaires et les douches sont insalubres et inaccessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le béton est éclaté en surface par endroit laissant apparaître les aciers, ce qui fragilise la structure.

De nombreuses microfissures sont présentes en façades.

Les têtes de murs ne sont pas protégées. Il n'y a pas de goutte d'eau le long du mur de façade.

Les murs sont salis par le ruissellement des eaux de pluie et il y a prolifération de mousse par endroits.

L'eau pénètre à travers la dalle en béton des casquettes au-dessus des portes d'entrées extérieures côté nord.

Il n'y a pas d'étanchéité sur le dessus de ces dalles en béton.

Pour les sanitaires publics, il n'y a pas d'accès PMR.

Les plaques signalétiques sont vieillissantes et vétustes.

La peinture des garde-corps et poteaux métalliques en bordure du terrain côté façade nord s'écaille.

Le garde-corps en aluminium est mal fixé au sol.

La commune peut prétendre à des aides pour le financement de ces travaux de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Départemental de la Côte d'or au titre du programme « Village Côte d'Or ».

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

DÉPENSES HT :

* travaux :	366 557.50€
* maîtrise d'œuvre :	40 028.00€
* bureau de contrôle technique :	3 000.00€
* bureau de coordination SPS :	2 000.00€
* autres : Diagnostics avant travaux :	2 335.83€
* Assurance dommage ouvrage :	20 000.00€
TOTAL DÉPENSES HT :	433 921.33€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité,

Approuve le projet de travaux sur local sportif du stade pour un montant de 433 921,33 euros H.T.,
Sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Village Côte d'Or », mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

Sollicite le concours de l'Etat au titre de la DETR,

Précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget,

S'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet

Définit le plan de financement ci-dessous

Financements publics concernés		Montant de la dépense éligible à la DETR ou DSIL	Pourcentage	Montant du financement
DETR ou DSIL	<input type="checkbox"/> sollicité	413 921.33 €	35.00 %	144 872.46 €
Conseil départemental	<input type="checkbox"/> sollicité	10 000.00 €	60.00 %	6 000.00 €
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	emprunt * fonds propres	433 921.33 €	65.23 %	283 048.87 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		433 921.33 €	100.00 %	433 921.33 €

Atteste de la propriété communale de ce bâtiment

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

N° 7 Travaux de toiture d'un bâtiment rue Vauban : demande de subventions

La toiture en fibrociment du logement locatif situé 39 rue Vauban à Saulieu est vétuste et fendue. En conséquence de nombreuses fuites et infiltrations causent des désagréments à la locataire. Elle a subi des infiltrations d'eau et ses plafonds sont tachés et gorgés d'eau ainsi que l'isolant en laine de verre qui est détrempe et fichu. De plus, suivant le diagnostic avant travaux les plaques en fibrociment contiennent de l'amiante.

La commune peut prétendre à des aides pour le financement de ces travaux de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Départemental de la Côte d'or au titre de l'aide « Village Côte d'Or ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité

Approuve le projet travaux de désamiantage, de toiture et d'isolation du grenier pour un montant estimatif HT de :

Travaux : 50 000.00 €

Autres : diagnostic/ étude 2 000.00 €

TOTAL DEPENSES HT : 52 000.00 €

Sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Village Côte d'Or » et de l'Etat au titre de la DETR.

Définit le plan de financement estimatif suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	Sollicitée	52 000.00 €	50.00 %	26 000.00 €
CD	Sollicitée	10 000.00 €	50.00 %	5 000.00 €
CRB			%	
Autre (à préciser)			%	
TOTAL DES AIDES			%	31 000.00 €
Autofinancement		52 000.00 €	40.38 %	21 000.00 €

Précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,

S'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,

Atteste de la propriété communale du logement locatif situé 39 rue Vauban à Saulieu.

N° 8 Participation des communes aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Saulieu pour l'année 2022-2023

Comme chaque année il est nécessaire de voter le montant de cette participation qui est calculé uniquement à partir des dépenses réelles de fonctionnement des écoles présentées ci-dessous :

Ecole Maternelle		Ecole Courtépée	
Dépenses	2022	Dépenses	2022
Achat prest. sce éc. musique	330,00	Achat prest. sce éc. musique	
Eau	1 158,65	Eau	1 483,49
EDF	2 123,96	EDF	2 719,81
Groupement à Fiscalité Propre	10 545,49	Fioul / Combustible	20 415,60
Autres fournitures	181,36	Autres fournitures	127,92
Produits entretien	1 404,57	Produits entretien	1 944,30
Fourn. entretien de bâtiments	3 016,44	Fourn. entretien de bâtiments	2 274,01
Fournitures de voirie - gravillon	540,54		
Fournitures administratives	19,65	Fournitures administratives	19,65
Fournitures scolaires	4 259,49	Fournitures scolaires	6 596,05

Prestations de service	2 667,33	Prestations de service	1 971,59
Locations mobilières	532,93	Locations mobilières	3 837,00
Entretien bâtiment		Entretien bâtiment	
Maintenance	125,57	Maintenance	
Assurances bâtiments	850,00	Assurances bâtiments	850,00
Téléphone	688,01	Téléphone	1 393,99
		Alimentation	277,86
Frais réception (jouets,spectacle)	554,43	Frais réception (jouets,spectacle)	10,18
Frais de personnel	113 397,72	Frais de personnel	19 943,19
TOTAL DEPENSES	142 396,14	TOTAL DEPENSES	63 864,64
COUT PAR ELEVE /99	1 438,34	COUT PAR ELEVE /129	495,07

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Fixe** le montant de la participation pour l'année 2022-2023 pour l'école maternelle à 1 000 €
- **Fixe** le montant de la participation pour l'année 2022-2023 pour l'école Courtépée à 450 €
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

N° 9 Programme des animations et restaurations des œuvres du musée François Pompon : demandes de subventions à la DRAC

La programmation culturelle du musée François Pompon pour l'année 2023 est la suivante :

1. Récolement

Poursuite du récolement : Acquisition de fournitures pour la conservation des collections

Poursuite de la campagne de numérisation des collections

Poursuite de la campagne de prise de vue des collections par l'acquisition d'un appareil photographique performant.

Formation des agents récoleurs au logiciel Micro-musée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité :

Valide le plan de financement de récolement présenté et détaillé ci-dessous

Dépenses HT		Recettes		
	€		€	%
Vacations		Etat/Drac	4 896.00	80
Achat fournitures	1000.00			
Logiciel/Maintenance	980.00			
Formation micro-musée	2640.00			
Matériel prises de vues collections (Appareil photo)	1500.00			
		Commune	1 224.00	20
Total des dépenses HT	6120.00	Total recettes	6 120.00	100

Sollicite pour ces projets l'aide de la DRAC au taux maximum.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

2. Restauration et conservation des œuvres

Poursuite la programmation pluriannuelle, débutée en 2015, de restauration et de conservation préventive des sculptures et objets de culte de la Salle d'Art sacré inscrits à l'inventaire du musée.

Garantir le bon état de conservation du manuscrit « Evangélaire » dit de Charlemagne, trésor du musée, la réalisation d'un lutrin adapté à sa présentation au public, assurera l'appui des plats de la reliure, ainsi que la tranche des feuillets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité :

Valide le plan de financement de restaurations et conservation présenté et détaillé ci-dessous

Restauration art sacré	
Saint-Fiacre XVIIIème Inv 121/392.33	1490,00 €
Vierge deuilante XVII° Inv 101/372.15	2440,00 €
Achat Lutrin évangélaire	1600,00 €
Restauration Œuvres François Pompon en plâtre	637.56 €
Panthère	455.40 €
Saint Marceau	1 819.00 €
Frais de transport	8441.96 €
Total dépenses	
Demande de subvention prévisionnelle de la Drac 50 %	4 220.00 €
Commune	4 221.96 €

Sollicite pour ces projets l'aide de la DRAC au taux maximum.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération

3. Expositions temporaires – animations

- Nuit des musées : Spectacle « Fiers à cheval » de La Compagnie des Quidams

Dans un univers visuel, lumineux et musical, la compagnie introduit l'étrange et la poésie dans le quotidien, et à l'aide de costumes géants et de métamorphoses, investit l'espace public pour le transformer le temps d'un spectacle.

- Trois expositions d'art animalier dans le musée : Pascale Béneteau, Olivier Bertrand et Patrick Villas.
- Exposition à ciel ouvert dans la ville de 6 œuvres monumentales de Patrick Villas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité :

- **Valide** la programmation des expositions temporaires et animations 2023 présentée et détaillée ci-dessus,
- **Approuve** le plan de financement provisoire présenté ci-dessous

Dépenses HT		Financement		
	€		€	%
Organisation matérielle				
- Assurance	1700.00	Conseil Régional	10 000.00	43,00
- Transport		Commune	13 400.00	57,00
Pascale Béneteau	1000.00			
Olivier Bertrand	1500.00			
Patrick Villas Musée + Ville	6500.00			
Hébergement restauration artistes	1500.00			
Communication				
- Affiches	1000.00			
- Réception	1500.00			
- Film promotionnel	2280.00			
Spectacle nuit des musées				
Compagnie des Quidams	4900.00			
Droits d'auteurs	650.00			
Transport	270.00			
Hébergement restauration	600.00			
Total dépenses HT	23400.00	Total financement	23 400.00	100

- **Sollicite** l'aide du Conseil Régional dans le cadre de l'action « développement culturel : culture pour tous »
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette délibération

4. Ateliers culturels

L'Atelier Carton'Âges animé par l'artiste plasticien exposant Olivier BERTRAND sera encadré par l'équipe « référente famille » du centre social, l'association d'insertion professionnelle « La Barboulotte » et le service des publics du musée.

Pour les Journées Européennes du Patrimoine devenez l'apprenti de François Pompon par la pratique du modelage. L'Atelier Model'Âges animé par l'artiste plasticienne Virginie BARAT et encadré par le service des publics du musée est ouvert à tous, tout niveau, matériel fourni.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité :

- **Valide** la programmation culturelle 2023 présentée et détaillée ci-dessous

Dépenses HT		Financement		
	€		€	%
		Subvention Partenariat :		
Documents		- Etat/Drac-service musées	2000	50
Matériel pédagogique		- Autre service de l'Etat		
Atelier Model'Âges	500			
Atelier Carton'Âges	500			
Intervenants arts plastiques		- Commune	2000	50
Atelier Model'Âges	1500			
Atelier Carton'Âges	1500			
Total dépenses HT	4000	Total financement	4000	100

- **Sollicite** pour ces projets l'aide de la DRAC au taux maximum.
- **Approuve** le plan de financement provisoire présenté ci-dessus,
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette délibération

N° 10 Désignation des délégués représentant la commune de Saulieu au Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan (SESAM) pour les compétences eau, assainissement et défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Conformément aux dispositions du CGCT et aux statuts du Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan (SESAM) le Conseil Municipal doit désigner 4 délégués : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Jean-Paul Thiveyrat et Hervé Louis proposent leurs candidatures en tant que délégués titulaires, il n'y a pas d'autre candidat,

Martine Mazilly et Gérard Besancenet, proposent leurs candidatures en tant que délégués suppléants, il n'y a pas d'autre candidat,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité :

Désigne 4 membres du Conseil Municipal pour représenter la commune au comité syndical du Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan (SESAM) :

Jean-Paul Thiveyrat et Hervé Louis : délégués titulaires,
Martine Mazilly et Gérard Besancenet : délégués suppléants

N° 11 Convention de partenariat tripartite entre la commune de Saulieu, le département de la Côte-d'Or et la Fondation du Patrimoine pour favoriser la mise en œuvre de l'opération fonds façades Côte-d'Or

L'objectif de ce partenariat entre la Commune de Saulieu, le Département de la Côte-d'Or et la Fondation du patrimoine est d'inciter à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine privé non protégé par l'État au titre des Monuments Historiques et situé sur le territoire de la Commune de Saulieu, en particulier les façades de ces édifices. La présente convention a pour objet de fixer le cadre ainsi que les modalités de l'engagement réciproque de la Commune de Saulieu, du Département de la Côte-d'Or et de la Fondation du patrimoine dans la mise en œuvre du Fonds Façades Côte-d'Or et des labels de la Fondation du patrimoine.

La présente convention annule et remplace celle signée le 14 mars 2022 entre la Commune de Saulieu et la Fondation du Patrimoine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Approuve** la convention tripartite de partenariat entre la Commune de Saulieu, le Département de la Côte-d'Or et la Fondation du patrimoine pour la mise en œuvre du Fonds Façades Côte-d'Or,
- **Met à disposition** de la Fondation du Patrimoine une somme globale annuelle de 12000 euros (douze mille euros) pour l'année 2023
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023
- **Précise** que le montant versé par la commune à la Fondation du Patrimoine sera délibéré chaque année.
- **Autorise** le Maire à signer la convention tripartite entre la Commune de Saulieu, le Département de la Côte-d'Or et la Fondation du patrimoine pour favoriser la mise en œuvre de l'opération fonds façades Côte-d'Or et tout document relatif à l'exécution de cette décision.

N°12 Convention cadre « Petites Villes de Demain » valant convention d'opération de revitalisation du Territoire (ORT)

Point ajourné

N° 13 Renouvellement de l'adhésion de la commune de Saulieu à l'Agence technique Départementale Ingénierie Côte-d'Or

Le Maire donne lecture des projets de statuts de l'Agence technique Ingénierie Côte-d'Or le Département (ICO) initiée par le Département lors de son Assemblée délibérante le 17 décembre 2018, et du descriptif des missions que pourra réaliser cette structure.

ICO le Département est un Etablissement Public Administratif départemental en application de l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'Agence, via une Assemblée Générale où tous les membres sont représentés par le Maire ou le Président, et un Conseil d'Administration.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

Approuve l'adhésion à l'Agence technique Ingénierie Côte-d'Or le Département (ICO) pour un montant de 500 €
Autorise le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

N° 14 Délibération unique des tarifs du musée et de la galerie François Pompon

Suite à la réactualisation des tarifs d'achat de certains moulages François Pompon et à la proposition à la vente de nouveaux articles à la boutique du musée, il convient de modifier la délibération unique fixant les tarifs du musée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

Fixer les prix de vente des articles de la boutique du musée comme proposé ci-dessous.

ENTRÉES	Prix T.T.C. / personne						
Adultes	3,00 €	Cartes postale Maison Rebelle	1,50 €	Moulage grand ours blanc	498,00 €	Porte dé 3D ours	10,00 €
Étudiants moins de 25 ans	2,00 €	BD Basilique	18,00 €	Moulage pégonne au réif	390,00 €	Porte dé RH6	3,00 €
Carte avantage jeunes	gratuit	Carnet vélocours Maison Rebelle	23,00 €	Moulage hippopotame	380,00 €	Mobilis pompon	12,00 €
Clé des musées	2,00 €	Cousin carré cerf	49,00 €	Moulage marabout	365,00 €	t-shirt enfants	6,00 €
Groupe + de 10 personnes	2,00 €	Cousin rectangle chouette	49,00 €	Moulage toy boy terner (chien)	310,00 €	t-shirt adultes	12,00 €
Moins de 18 ans	gratuit	Cousin ours en marche	39,00 €	Moulage cerf	1 700,00 €	Badge basilique	1,50 €
Personnes mobilité réduite	gratuit	Cousin carré ours	49,00 €	Moulage grafe	380,00 €	Crayon de papier Basilique	2,50 €
Dimanche	gratuit	Sac ours mâle	49,00 €	Chouette cubique estampillé musée pompon	360,00 €	Tote-bag Basilique	7,00 €
Scolaire	gratuit	Lampe	195,00 €	Grand ours noir	484,00 €	Magnét basilique	3,00 €
Journées du Patrimoine	gratuit	Carnet bloc-notes + clé USB	20,00 €	Grand ours blanc poudre de marbre	484,00 €	Affiche Pompon à co	3,00 €
Invité	gratuit	Boîte de crayons de couleur	13,95 €	Grand ours bleu	699,00 €	Affiche Basilique	3,00 €
Balade gourmande partenariat OT	gratuit	Cahier de dessin	4,50 €	Grand ours rouge	699,00 €	Lithographie Mosner	350,00 €
Nuit des musées	gratuit	Crayon de papier Pompon	1,90 €	Petit ours rouge	116,00 €	Magazine le petit lionard	4,90 €
Journées gourmandes partenariat	gratuit	Figurine ours blanc	14,95 €	Petit ours bleu	116,00 €	Ligne Pompon & Orinaki	30,00 €
Verreillage	gratuit	Gomme	3,50 €	Lapin courant Baccarat	5800,00 €	Ours moyen blanc mat estampillé Laurent Moulin	240,00 €
		Mako moulage	21,90 €	Grand ours blanc Baccarat	1 200,00 €	Porte dé basilique	2,00 €
		Monnaie de paris basilique	2,00 €	Tête ours Dixit Art réame noir	975,00 €	Mug rouge Basilique	6,00 €
		Monnaie de paris ours	3,00 €	Tête ours estampillé musée pompon	1 450,00 €	collier	30,00 €
		Tampons en bois	35,00 €	Tête ours bleu cobalt estampillé musée pompon	1 450,00 €	Livret.lauriat.prix.pompon	3,00 €
		Figurines en bois	9,95 €	Tête blanc mat estampillé musée pompon	1 450,00 €	Ours grand blanc mat L. Moulin	500,00 €
		Porte dé breloque	10,00 €	Tête ours noir estampillé musée pompon	1 450,00 €	Affiche museum festre naturelle	12,00 €
		Pin's ours	3,90 €	Tête ours bleu dixit art	1 200,00 €	BOB	60,00 €
		Porte-monnaie	3,00 €	Ara	1 200,00 €	Mon petit Oursy ours	10,00 €
		Mug pompon	8,00 €	Cartes postale pompon, art sacré, Basilique	1,00 €	Figurines en bois	9,95 €
		Trousse	9,95 €				

N° 15 Convention d'occupation et règlement intérieur de la galerie Pompon

Afin de formaliser l'utilisation de la Galerie François Pompon par des utilisateurs privés, il convient de définir une convention type ainsi qu'un règlement d'utilisations du local.

Documents en annexes1 et 2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de partenariat type entre la Commune de Saulieu, pour l'occupation de la Galerie Pompon
- **Approuve** le règlement de l'occupation de la Galerie Pompon
- **Autorise** le Maire à signer la convention type entre la Commune de Saulieu et les différents utilisateurs de la Galerie Pompon

N° 16 Convention type de partenariat entre la ville de Saulieu et les partenaires du centre social

La Commune de Saulieu a pour volonté d'offrir des services à la population et d'accompagner les personnes dans les démarches de la vie quotidienne.

Le Centre Social participe à cette politique par son rôle d'animation de la vie sociale, en étant un équipement de quartier à vocation sociale globale, familiale et pluri-générationnelle et en étant un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices.

La mutualisation des compétences de différents organismes permettra de contribuer à élargir l'offre de services et à améliorer le quotidien de la population du territoire.

Il convient d'établir une convention sur le modèle en annexe, ayant pour but de formaliser les engagements des deux parties pour :

- Fixer le cadre du partenariat entre les deux parties ;
- Fixer le cadre d'intervention de chacune ;
- Fixer les engagements de chacune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Approuve** la convention type de partenariat entre la Commune de Saulieu, et les partenaires du Centre social de Saulieu
- **Autorise** le Maire à signer la convention entre la Commune de Saulieu et les partenaires du Centre social de Saulieu et tout document relatif à l'exécution de cette décision.

N° 17 Tableau des emplois

Le tableau des effectifs de la Ville de Saulieu doit être modifié régulièrement afin de répondre aux besoins et évolutions des services.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

Décide la modification du tableau des emplois permanents comme suit :

GRADE ACTUEL SUPPRIME	NOUVEAUX EMPLOIS CREEES	Date	Nombre
	Adjoint technique	01/02/2023	1
Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif ppal 1 ^{ème} classe	01/04/2023	1
Agent technique principal 1 ^{ère} classe	Agent de maitrise	01/04/2023	1

N° 18 Questions diverses



Martine Mazilly